
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2015-11 DU 20 MARS 2015

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 17 décembre 2014, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de pavage de rues et d'assainissement dans les villes de Bembèrèkè, Bonou, Bopa, Dogbo, Ifangni, Kalalé, Karimama, Tanguiéta, Zakpota et Zè en République du Bénin.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 12 mars 2015 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de quinze milliards (15 000 000 000) de francs CFA signé à Cotonou, le 17 décembre 2014, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de pavage de rues et d'assainissement dans les villes de Bembèrèkè, Bonou, Bopa, Dogbo, Ifangni, Kalalé, Karimama, Tanguiéta, Zakpota et Zè en République du Bénin.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 20 mars 2015.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des Finances et
des Programmes de Dénationalisation,

Le Ministre de l'Urbanisme,
de l'Habitat et de l'Assainissement,



Komi KOUTCHE



Christian SOSSOUHOUTO

Le Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale,
de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire,



Isidore GNONLONFOUN

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 – HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEFPD 2 MUHA 2- MDGLAAT 2-AUTRES
MINISTERES 24 - SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-
IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-

